

**SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE DES  
NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

**(Genève, 17 octobre 2024)**

**Déclaration du Groupe africain sur la protection  
internationale**

**Point 4.a**

-----  
**Madame la présidente,**

**Monsieur le Haut-Commissaire,**

**Excellences et distingués délégués,**

C'est un honneur pour ma délégation de faire cette déclaration au nom du Groupe africain.

1. Au nom du groupe africain, je voudrais exprimer mes remerciements au Haut-Commissaire pour son rapport sur la protection.

**Madame la Présidente,**

2. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde est passé à 120 millions en juin 2024.

3. En Afrique, la situation est encore plus préoccupante. Le nombre de personnes déplacées de force en raison de conflits et de crises politiques a augmenté pour la treizième année consécutive, dépassant les 50 millions. Ce chiffre, qui comprend les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés et les demandeurs d'asile, représente une augmentation de plus de 14 % par rapport à l'année précédente.

4. Le nombre total d'apatrides en Afrique est estimé à 1,9 million, dont un grand nombre en Afrique de l'Ouest en raison de l'inadéquation des systèmes d'enregistrement des naissances.

**Madame la Présidente,**

5. Les défis en matière de protection auxquels sont confrontés les États africains peuvent être résumés comme suit : conflits persistants, changement climatique, crises sécuritaires et humanitaires, et économies fragiles. Ces difficultés sont aggravées par un manque de ressources pour les pays d'accueil et des cadres juridiques inadéquats pour lutter contre l'apatridie et le déplacement.

6. Malgré les efforts des États africains, des agences humanitaires et d'autres parties prenantes, la situation des personnes déplacées de force sur notre continent reste préoccupante. Beaucoup d'entre elles, en particulier les plus vulnérables comme les femmes et les enfants, subissent de nombreuses **violations où leurs besoins sociaux** et économiques, notamment le droit à l'éducation, le droit à la santé ou le droit au travail, ne sont pas garantis.

**Madame la Présidente,**

7. Cette situation est d'autant plus alarmante que, alors que l'urgence humanitaire continue de s'aggraver dans de nombreux pays africains, tels que le Soudan, le Sud-Soudan, la République démocratique du Congo, la Somalie, l'Ouganda et les États du Sahel central (Mali, Niger, Burkina Faso), le financement des réponses humanitaires continue de souffrir de restrictions sans précédent, aggravées par les contributions affectées de nos partenaires.

8. Dans le même temps, les systèmes nationaux d'asile des pays africains peinent à faire face au nombre croissant de demandes d'asile. Alors que certains États se sont efforcés d'accroître leur capacité à traiter les dossiers en cours et à accueillir les demandeurs d'asile, en Afrique, comme dans toutes les régions du monde, le principe de non-refoulement a été violé, notamment par des expulsions arbitraires et des renvois violents de demandeurs d'asile africains en provenance d'autres continents.

9. Le Groupe africain souhaite rappeler aux États leur obligation de respecter le principe de non-refoulement, qui est essentiel au droit de demander et d'obtenir l'asile. Articulé dans la Convention de 1951 et considéré comme une norme du droit international coutumier, le non-refoulement doit être garanti par des mesures décisives empêchant l'expulsion de personnes vers des pays où elles risquent de subir de graves préjudices. Néanmoins, les États doivent respecter le droit au retour et être disposés à faciliter le retour des personnes qui n'ont plus besoin d'une protection internationale.

10. C'est ici le lieu de souligner que seuls des systèmes d'asile solides et des mécanismes robustes d'identification des besoins de protection internationale restent essentiels pour permettre aux États d'assurer la protection des personnes en quête de sécurité, dans les situations de conflit ou de persécution.

11. Le Groupe africain appelle tous les États à activer plus que jamais l'esprit de solidarité africaine et de coopération internationale consacré par la Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, afin d'alléger le fardeau qui pèse sur les États qui accueillent le plus de réfugiés et de demandeurs d'asile.

12. Les États et toutes les autres parties prenantes doivent également rendre opérationnel le principe fondamental de solidarité et de partage des charges, rappelé par le Pacte mondial sur les réfugiés en 2018.

**Madame la présidente,**

13. L'état actuel des déplacements est insoutenable et appelle les États et les parties impliquées dans les conflits à œuvrer pour le respect du droit international humanitaire afin d'élever la dignité de nos peuples.

14. Nous sommes donc convaincus que seule une résolution durable des conflits existants permettra d'éradiquer les causes des déplacements forcés qui sont à l'origine des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le Groupe africain appelle à un engagement soutenu de la communauté internationale pour éradiquer les causes et les déterminants des conflits en Afrique. Cela ne sera pas possible si les conflits en Afrique continuent d'être négligés au profit de ceux d'autres régions du monde.

15. Le Groupe africain souligne qu'il est urgent de donner la priorité aux solutions durables et aux voies complémentaires. Nous nous félicitons donc de la conclusion sur les solutions durables et les voies complémentaires qui sera adoptée au cours de cette session.

16. Dans le même ordre d'idées, nous reconnaissons le rôle du lien entre l'humanitaire, la paix et le développement, et nous invitons les acteurs du développement à le soutenir en tant qu'étape vers des solutions durables.

17. Dans le même ordre d'idées, nous reconnaissons le rôle du lien entre l'humanitaire, la paix et le développement, et nous invitons les acteurs du développement à le soutenir en tant qu'étape vers des solutions durables.

18. Dans le même ordre d'idées, le Groupe africain soutient l'appel des partenaires humanitaires pour un investissement substantiel dans les systèmes d'alerte précoce et le financement des risques de catastrophes, en vue de renforcer la résilience des populations en proie aux inondations causées par les fortes pluies et la montée des eaux dans toutes les régions du continent.

**Madame la Présidente,**

19. Tout en saluant les efforts et les développements des systèmes nationaux d'asile, ainsi que l'engagement des Etats africains dans la mise en œuvre des conventions qui encadrent la protection internationale, le Groupe africain encourage le HCR à œuvrer pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre des engagements pris par tous les acteurs lors du récent Forum Mondial sur les Réfugiés.

**Je vous remercie de votre attention.**

**SEVENTY-FIFTH SESSION OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE OF THE PROGRAMME OF THE UNITED  
NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES**

**(Geneva, 17 October 2024)**

**Draft African Group Declaration on International Protection**

**Point 4.a**

---

Madam Chairperson,

Mr High Commissioner,

Excellencies and distinguished delegates,

It is an honour for my delegation to make this statement on behalf of the African Group.

1. On behalf of the African Group, I would like to express my thanks to the High Commissioner for his report on protection.

Madam Chairperson,

2. The number of forcibly displaced people in the world rose to 120 million in June 2024.

3. In Africa, the situation is even more worrying. The number of people forcibly displaced by conflicts and political crises has increased for the thirteenth consecutive year, exceeding 50 million. This figure, which includes internally displaced people,

refugees and asylum seekers, represents an increase of more than 14% on the previous year.

4. The total number of stateless people in Africa is estimated at 1.9 million, many of them in West Africa due to inadequate birth registration systems.

Madam President,

5. The protection challenges facing African states can be summarised as persistent conflict, climate change, security and humanitarian crises, and fragile economies. These difficulties are compounded by a lack of resources for host countries and inadequate legal frameworks to combat statelessness and displacement.

6. Despite the efforts of African states, humanitarian agencies and other stakeholders, the situation of forcibly displaced people on our continent remains worrying. Many of them, especially the most vulnerable such as women and children, suffer numerous violations where their social and economic needs, including the right to education, the right to health or the right to work, are not guaranteed.

Madam President,

7. This situation is all the more alarming because, while the humanitarian emergency continues to worsen in many African countries, such as Sudan, South Sudan, the Democratic Republic of Congo, Somalia, Uganda and the central Sahel States (Mali, Niger, Burkina Faso), funding for humanitarian responses continues to suffer from unprecedented restrictions, aggravated by the earmarked contributions of our partners.

8. At the same time, national asylum systems in African countries are struggling to cope with the growing number of asylum applications. While some States have made efforts to increase their capacity to process pending cases and receive asylum seekers, in Africa, as in all regions of the world, the principle of non-refoulement has been violated, in particular through arbitrary expulsions and violent returns of African asylum seekers from other continents.

9. The African Group wishes to remind States of their obligation to respect the principle of non-refoulement, which is essential to the right to seek and obtain asylum. Articulated in the 1951 Convention and considered a norm of customary international law, non-refoulement must be guaranteed by decisive measures preventing the expulsion of persons to countries where they are likely to suffer serious harm. Nevertheless, States must respect the right to return and be prepared to facilitate the return of persons who are no longer in need of international protection.

10. This is the place to stress that only robust asylum systems and robust mechanisms for identifying international protection needs remain essential to enable States to ensure the protection of persons seeking safety in situations of conflict or persecution.

11. The African Group calls on all States to activate more than ever the spirit of African solidarity and international cooperation enshrined in the AU Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa, in order to alleviate the burden on States hosting the largest number of refugees and asylum seekers.

12 States and all other stakeholders must also make operational the fundamental principle of solidarity and burden-sharing, recalled by the Global Compact on Refugees in 2018.

Madam President,

13. The current state of displacement is unsustainable and calls on States and parties involved in conflicts to work towards respect for international humanitarian law in order to elevate the dignity of our peoples.

14. We are therefore convinced that only a lasting resolution of existing conflicts will make it possible to eradicate the causes of forced displacement which are at the origin of refugees and internally displaced persons. The African Group calls for a sustained commitment from the international community to eradicate the causes and determinants of conflict in Africa. This will not be possible if conflicts in Africa continue to be neglected in favour of those in other regions of the world.

15. The African Group stresses the urgent need to give priority to durable solutions and complementary tracks. We therefore welcome the conclusion on durable solutions and complementary tracks to be adopted during this session.

16. In the same vein, we recognise the role of the humanitarian, peace and development nexus and call on development actors to support it as a step towards durable solutions.

17. In the same vein, we recognise the role of the link between humanitarianism, peace and development, and we invite development actors to support it as a step towards sustainable solutions.

Madam President,

18. In the same vein, the African Group supports the humanitarian partners' call for substantial investment in early

warning systems and disaster risk financing, with a view to strengthening the resilience of populations affected by flooding caused by heavy rains and rising waters in all regions of the continent.

Madam President,

19. While welcoming the efforts and developments of national asylum systems, as well as the commitment of African States to the implementation of the conventions that provide a framework for international protection, the African Group encourages the UNHCR to work towards rigorous monitoring of the implementation of the commitments made by all actors at the recent World Refugee Forum.

Thank you for your attention.